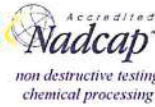




PROTEC INDUSTRIE S.A.S.

Std +33 (0)1 34 34 68 68 - Fax +33 (0)1 34 34 68 76
208/210 rue Michel Carré - 95870 BEZONS

email: accueil@protec-industrie.com
site internet: www.protec-groupe.com



BEA RI
A l'attention de M. GALFRE
Tour Séquoia
92055 LA DEFENSE cedex

Bezons, le 05 avril 2022

Objet : Suite donnée aux recommandation du rapport d'enquête de l'incendie du jeudi 13 mai 2021

Envoi : Recommandé avec accusé de réception

Nos références : 20220405-LAR-BEAri-1
Vos références : Email du 31/03/2022
Rapport d'enquête de l'incendie du jeudi 13 mai 2021

Copies :
Pièces jointes :

Monsieur,

Suite à votre rapport d'enquête portant sur notre incendie du jeudi 13 mai 2021, vous avez émis plusieurs recommandations :

Votre recommandation :

Supprimer tout stockage de produits chimiques toxiques et dangereux dans le bassin de récupération des eaux d'incendie situé au sous-sol de l'établissement (cyanures notamment) ;

Nos actions :

Nous avons pris en compte cette recommandation au travers de quatres actions :

- Nous avons identifié au travers de notre étude des dangers et de notre retour d'expérience du sinistre que seul la présence de déchets concentrés cyanurés dans le bassin de confinement des eaux d'extinction incendie pouvait induire un risque de sur-accident en cas d'intervention des services de secours et d'intervention. Ainsi, seul le stockage des déchets concentrés cyanurés est concerné par cette mesure.
- Le maintien du volume opération du bassin de confinement selon les calcul D9 et D9A.
- La suppression totale de l'ensemble des stockages de déchets cyanurés concentrés des bassins de confinement des eaux d'extinction incendie. Dorénavant, les déchets cyanurés concentrés seront directement stockés en conditionnés dans les armoires de stockage des produits chimiques et autres déchets conditionnés (hors du bâtiment).
- Une séparation des bassins de confinement des eaux d'extinction incendie en fonction de leur nature acidobasique ou alcalinocyanurée. La nouvelle conception des ateliers de traitement de surface permettra d'orienter les flux d'eaux d'extinction incendie en conséquence vers les bassins de confinement appropriés.

Votre recommandation :

Améliorer les procédures (ou la check-list des rondes) de vérification des installations avant toute période sans activité. Tout élément dont la présence n'est pas justifiée sur l'outil de travail devrait être détecté (cf. présence d'un plateau métallique sur le bain à l'origine de l'incendie) ;

Nos actions :

Nous avons commencé à modifier nos procédures de vérification des installations avec toute période sans activité :

- La procédure d'arrêt des installations impose :
 - L'arrêt des redresseurs.
 - L'arrêt des systèmes de chauffage électrique des bains.
 - L'arrêt des éclairages.
 - La fermeture des alimentations en eau des ateliers.

- L'arrêts des pompes non essentielles.
- La fermeture des portes coupe-feu.
- L'activation des détecteurs anti-intrusion.
- Le maintien actif des détecteurs incendie.
- Le maintien actif des détecteurs de gaz toxiques.
- Les portes coupe-feu seront fermées à chaque arrêt de production (soir, weekend, congés). De plus, toutes les portes coupe-feu seront pilotées par notre système de détection incendie :
 - Cette mesure doit permettre confiner automatiquement les sinistres qu'ils soient accidentels ou malveillants à l'intérieur du local et d'éviter leur propagation en dehors des périodes de production même en cas de défaillance du système de détection automatique.

Votre recommandation :

Assurer le suivi de la maintenance de l'installation de détection incendie dans des délais rapides dès le passage de la société de maintenance. Compte tenu du potentiel combustible présent dans l'installation en cause et de la difficulté d'intervenir en raison des quantités de produits dangereux présents, une détection incendie adaptée à la configuration des installations était présente mais était partiellement opérationnelle suite à des travaux. Cette dernière n'a pas fonctionné dans le local concerné par l'incendie et n'a pu empêcher ainsi le développement de du sinistre avant l'embrassement généralisé du local.

Nos actions :

Nous avons commencé à modifier nos procédures de vérification et de contrôle des installations de détection incendie :

- Mise en place de test régulier en condition réelle des détecteurs incendie en présence d'un opérateur PROTEC
- Mise en place d'une surveillance interne trimestrielle des installations par thermographie :
 - Cette mesure doit permettre une détection améliorée des dysfonctionnements.

Votre recommandation :

Tenir à jour la liste des produits et des quantités stockées sur le site en temps réel afin de pouvoir les remettre aux services de secours en cas de sinistre.

Nos actions :

Pour rappel, lors de notre incendie du 13 mai 2021, nous avons bien un inventaire à jour de nos produits et des quantités stockées sur site. Cet inventaire informatique n'était pas accessible lors du sinistre car notre serveur informatique n'était pas accessible (coupure électrique automatique par notre système d'alarme incendie). Depuis, nous avons mis en place une procédure d'inventaire hebdomadaire papier placé dans notre point d'information à destination des services de secours.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le directeur des opérations

Christophe NOT

